

Ecole primaire de Nogent-le-Phaye
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
Jeudi 13 juin 2019

Personnes présentes :

- Madame FRANCHET : Maire de Nogent-le-Phaye.
- Madame LEBEY : Responsable des affaires scolaires.
- Madame DEGREMONT : Déléguée Départementale de L'Éducation nationale.
- Représentants des parents d'élèves : Mesdames HOOGE, LACHASSE, Messieurs DA, MERCIER, MANGIN, FUCHS, LOISEAU.
- ATSEM : Mesdames FLECHE et MAGOARIEC.
- Enseignants : Mesdames DEMAS, DEPONT, MARTEAU, MOREL, NAVEAU, SAVARIAU et Monsieur VIZERIE.

Personnes excusées :

- Monsieur BASSEZ : Inspecteur de l'Éducation nationale.

1-Rentrée 2019 :

-Les effectifs prévus à la rentrée de septembre sont les suivants :

PS 15 MS 16 GS 18 CP 9 CE1 14 CE2 16 CM1 14 CM2 14 soit un total de 116 élèves.

Nous observons une baisse des effectifs de 8 élèves par rapport à la rentrée 2018. 13 inscriptions de PS sont, pour l'instant, enregistrées sur les 15 prévues. La répartition des élèves, suivant les effectifs actuels, ne ferait pas apparaître de cours à triple niveau. Les effectifs, par classe, se situeraient entre 22 à 25 élèves.

Les listes des classes seront affichées fin août afin de tenir compte des éventuelles modifications des effectifs.

-L'équipe enseignante sera constituée de M^{me} DEPONT, M^{me} MARTEAU, M^{me} NAVEAU, M^{me} SAVARIAU et M. VIZERIE.

Nous attendons deux nouvelles affectations sur l'école. Le poste concernant le mi-temps de M^{me} SAVARIAU ainsi que la décharge de direction de M. VIZERIE qui pourrait être conservée par M^{me} MOREL.

Les deux postes d'ATSEM seront assurés par M^{me} FLECHE et M^{me} MAGOARIEC.

Départ de M^{me} DEMAS. Nous lui souhaitons bonne chance pour la prochaine rentrée scolaire.

-L'étude dirigée, pour les élèves de CM1 et de CM2, sera poursuivie l'année prochaine. M^{me} NAVEAU l'encadrera les lundis, mardis et jeudis avec M^{me} MOREL si elle est nommée sur l'école.

-Un stage de réussite sera organisé, à l'école, avant la rentrée scolaire du 26 au 29 août. Il sera proposé prioritairement aux élèves de CM1 et de CM2 ayant besoin d'un soutien scolaire. Il sera constitué de deux groupes, de 5 à 6 élèves, encadrés par M^{mes} MARTEAU et NAVEAU.

2-Activités et sorties éducatives :

-Travail à la bibliothèque de Nogent-le-Phaye pour toutes les classes le lundi 13 mai.

-Sorties à Chartres équitation pour la classe de CP-CE1, les jeudis 2 mai, 9 mai, 16 mai.

-Cycle patinoire à l'Odysée, sur 7 séances, de février à avril pour les GS et CP.

-Sortie à la patinoire de l'Odysée, le vendredi 17 mai pour la classe de PS-MS.

-Sortie au collège Victor Hugo à Chartres, le mardi 14 mai, pour les CM2.

-Sortie à l'école de cirque à Bailleau Armenonville, le lundi 27 mai, pour les classes de PS-MS et MS-GS-CP. Projet financé par la coopérative scolaire, l'ASSPEN et les parents d'élèves.

-Rencontre sportive Ultimate le 4 juin du CP au CM2 avec la venue de l'école de Prunay-le-Gillon.

-Sortie pour le défi-technologique 28 à Chartres, le mardi 25 juin, pour les classes de MS-GS-CP et de CP-CE1.

-Intervention de M^{me} DOUSSAUD, parent d'élève, pour travailler sur la mise en voix de contes, le 28 mai et 11 juin pour les classes de MS-GS-CP et de CP-CE1. Le 2 juillet, un conte sera offert par M^{me} DOUSSEAU clôturé par un pique-nique.

-Participation au Webtour pour la classe de CM1-CM2 qui est arrivée à la troisième place au niveau départemental et participation à l'opération Ecolire pour les autres classes.

-Cérémonie de départ des CM2 avec M^{me} LEBEY le jeudi 27 juin. A cette occasion, chaque élève de CM2 recevra un livre dans le cadre de l'opération « un livre pour les vacances ». La remise de ce livre aux enfants marque l'aboutissement de leur scolarité primaire et prépare leur entrée au collège. Ils recevront également un stylo offert par la municipalité.

3-Fête de l'école :

Elle aura lieu le vendredi 28 juin à la salle culturelle de Nogent-le-Phaye. Les élèves présenteront leur spectacle à partir de 17h00 qui sera suivi de la kermesse organisée par l'ASSPEN vers 18h00. Afin de préparer cette fête, l'ensemble des classes se rendra à la salle culturelle, à pied, le jeudi 20 juin de 9h00 à 11h30, pour la répétition et le vendredi 28 juin à partir de 15h00 jusqu'au spectacle. Il n'y aura donc pas de service de garderie à l'école ce jour-là. De plus, pour des raisons pratiques, les cartables des élèves resteront exceptionnellement dans les classes le week-end.

4-Bilan de la coopérative scolaire :

Le total de la vente des chocolats de Pâques s'élève à 1 625 euros pour un bénéfice de 501 euros.

Depuis le 1^{er} septembre 2018 nous avons, sur le compte de la coopérative, en produits 11 911,70 € et en charges 12 766,49 €. Il reste 1 900,34 € au 13 juin 2019. Plusieurs sorties, d'un montant d'environ 300 euros restent encore à régler. Il devrait donc rester, sur le compte, 1 600 € d'ici la fin de l'année scolaire.

Les parents d'élèves souhaiteraient avoir plus de détail sur les entrées et les dépenses de la coopérative scolaire. Elles seront présentées lors du prochain conseil d'école.

L'équipe enseignante remercie les parents d'élèves pour leurs cotisations, l'ASSPEN pour leur aide aux différents projets et la municipalité pour l'attribution d'une subvention de 1 000€ versée au mois de juin.

5-Achats et travaux de la municipalité :

-Il est noté un dysfonctionnement de la ligne téléphonique de l'école dont la réparation est en cours. Pour contacter l'école, les parents sont invités à utiliser le courriel de l'école ou d'appeler la Mairie en cas d'urgence.

-La liste des travaux, pour la rentrée 2019, a été transmise à la Mairie par l'équipe enseignante. Il est prévu notamment de repeindre la classe de M. VIZERIE, les sanitaires de la maternelle et le marquage des jeux dans les cours.

-L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'installation du porte vélos devant l'entrée de la cour élémentaire.

6-Questions des parents :

1- Quels seront les effectifs par classe à la rentrée et est-ce que l'organisation en double niveau est confirmée ?
Voir question n°1.

2- Pour la rentrée prochaine, avez-vous reçu des directives à propos de la mesure visant à limiter le nombre d'élèves à 24 par classe de GS, CP et CE1 ? Et si oui, lesquelles ?
L'école n'a pas encore reçu de directives.

3- Pouvez-vous nous présenter le compte rendu d'activité et financier de la coopérative scolaire pour l'exercice 2018-2019 et nous indiquer la part des familles n'ayant pas fait de don ?
Voir question n°4. La très grande majorité des parents cotise à la coopérative scolaire en début d'année.

4- Quelles sont les suites des actions menées par la Mairie à l'encontre du personnel du périscolaire impliqué dans l'incident du 1er février ?
Le personnel périscolaire est actuellement en arrêt maladie. La municipalité n'a pas reçu d'avis du Centre de gestion concernant une éventuelle sanction à son sujet. Actuellement, elle n'est pas remplacée, mais la Mairie fait appel à du personnel extérieur en cas de besoin.

La secrétaire de séance :
M^{me} MARTEAU

Le directeur de l'école :
M. VIZERIE